

ATTESTATION de SANTE pour les MINEURS

Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition sportive selon extrait du décret du 7 mai 2021 également consultable sur :

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/le-certificat-medical-de-non-contre-indication-a-la-pratique-sportive-remplace>

Extrait du décret : Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Le questionnaire est confidentiel et ne doit pas être transmis à l'organisateur de l'évènement sportif.

L'une des personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste de la compatibilité de l'état de santé de la personne mineure en fournissant, à la place du certificat médical, l'attestation ci-dessous. Le certificat médical peut cependant remplacer cette attestation.

ATTESTATION DE SANTE à transmettre à l'organisateur

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Certifie que l'état de santé de mon enfant :

Nom :

Prénom :

Né (e) le : / /

Lui permet de participer aux Courses **DE LA FASTIENNE** sur la course correspondant à sa catégorie d'âge . J'ai au préalable rempli le questionnaire de santé avec les réponses négatives aux différentes questions.

Fait à : le :

Signature :
